



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE – ALPES - CÔTE D'AZUR

Communiqué du 13 septembre 2016 de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence Alpes Côte d'Azur, Service Régional de l'Alimentation

Situation des foyers de flavescence dorée de la vigne au 12 septembre 2016

Les prospections visant à la détection de symptômes des jaunisses de la vigne (flavescence dorée et bois noir) ont démarré fin août.

Le nombre de parcelles atteintes indiqué ci-dessous est indicatif et provisoire (le bilan définitif ne pourra être dressé qu'à la fin de la prospection).

La vigilance s'impose en tous secteurs, signalez tout symptôme suspect à la DRAAF-SRAL (sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr ou 04 90 81 11 00) ou à la FREDON PACA (surveillance@fredonpaca.com ou 04 90 27 26 79).

Les résultats d'analyses actuellement disponibles font apparaître les contaminations suivantes :

Dans la région Provence Alpes Côte d'Azur :

- Département des Bouches-du-Rhône :

Commune	Nombre de parcelles confirmées positives FD pour la campagne 2016 jusqu'au 12 septembre	Remarques
Eyguières	1	
Lambesc	19	
Le Puy Ste Réparate	1	
Orgon	1	
Rognes	15	
Venelles	1	Nouvelle commune contaminée
TOTAL provisoire	38	

- Département du Var :

Pas de parcelle contaminée identifiée à ce jour dans le département.

- Département de Vaucluse :

Commune	Nombre de parcelles confirmées positives FD pour la campagne 2016 jusqu'au 12 septembre	Remarques
Bedoin	1	Nouvelle commune contaminée
Buisson	11	
Cadenet	1	
Courthézon	23	
Jonquières	1	
Orange	1	
Roaix	2	
Séguret	5	
Vaison la Romaine	3	
Villedieu	21	
TOTAL provisoire	69	

Nombre total de parcelles identifiées comme contaminées en PACA au titre de la campagne 2016, au 12 septembre : 107 parcelles sur 16 communes. 32 % des résultats d'analyses sont positifs pour la flavescence dorée (sur 338 résultats transmis par le laboratoire).

Élimination des repousses de porte-greffe
--

Les repousses de *Vitis* ensauvagés (plants « américains », utilisés comme porte-greffe) font courir un risque important de recontamination au vignoble. En effet, ces plantes très vivaces, qui se développent sur les talus, les bords de route, les bords de cours d'eau, ... ne présentent pas de symptômes en cas de contamination par la flavescence dorée (au plus un léger jaunissement ou une légère crispation des feuilles sur certains pieds). Ce sont d'excellentes plantes hôtes pour les cicadelles, d'autant plus qu'elles ne sont généralement pas traitées.

C'est le moment de les éliminer pour protéger votre vignoble, soit par un arrachage soigné (à renouveler éventuellement en cas de repousse ultérieure), soit par dévitalisation chimique en sève descendante (en pulvérisation ou en badigeon sur une plaie de coupe).

En cas de dévitalisation chimique par pulvérisation, veillez à respecter les conditions de l'arrêté du 12 septembre 2006, notamment les zones non traitées.

Il est indispensable de les éliminer dans les parcelles de vigne, notamment dans les parcelles qui ont déjà été contaminées par la flavescence dorée.

Attention aux souches mal arrachées, la plante est contaminée des feuilles aux racines ! : la repousse de porte-greffe constitue dans ce cas un réservoir invisible de maladie au sein même de la parcelle.

Visites de parcelles touchées par la flavescence dorée

Afin d'aider techniciens et vignerons à reconnaître les symptômes de flavescence dorée, des visites de parcelles fortement touchées vous sont proposées :

- le mardi 13 septembre à **Courthezon à 10 h**

Lieu de rendez-vous : Cellier des Princes, parking réception (à l'arrière de la cave coopérative)

- le lundi 19 septembre à **Orgon à 13 h 30**

Lieu de rendez-vous : domaine de Val de l'Oulle, route d' Eygalières à Orgon (RD 24b)

- le lundi 3 octobre **sur le secteur Lambesc-Rognes à 13 h 30**

Lieu de rendez-vous : parking de l'Hostellerie des vins de Rognes (nouvelle cave coopérative, chemin de Brès, à droite au 1er rond point en venant d'Aix en Provence).

Attention : changement de date :

- le mercredi 5 octobre à **Buisson à 13 h 30**

Lieu de rendez-vous : parking du boulodrome, D51 à Buisson (sur la gauche au rond-point d'entrée de Buisson en venant de St Maurice sur Eygues)

Visites organisées en collaboration avec la FREDON PACA, les Chambres d'Agriculture et les caves coopératives.

La vigilance s'impose en tous secteurs, signalez tout symptôme suspect à la DRAAF-SRAL (sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr ou 04 90 81 11 00) ou à la FREDON PACA (surveillance@fredonpaca.com ou 04 90 27 26 79).